

# Position de l'ASEG-FSE pour les élections aux conseils centraux de l'UPMF les 6 et 7 avril 2010.



## Quelle particularité ? Le refus de l'illusion démocratique universitaire.

Comme à tout type d'élection, la période pré-électorale est propice aux promesses séduisantes !

Nous ne vous promettons rien car nous refusons de racoler les étudiants sous couvert de grandes promesses électorales et de bilans « victorieux ». Au contraire, nous dénonçons la soi-disant « démocratie universitaire », car les conseils centraux ne sont pas des lieux démocratiques et ne « représentent » en rien les étudiant-e-s (5 sièges au Conseil d'Administration -CA- pour plus de 50 membres, et 16 sièges au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire - CEVU- pour 40 membres). Sur les membres composant le CA, 14 sont des personnalités extérieures nommées par le ou la Président-e de l'université (dont des membres du MEDEF, syndicat patronal) ! Qui a le plus de légitimité à porter sa voix au CA ? Comment 5 élu-e-s peuvent représenter la diversité des 19 000 étudiant-e-s de l'université Pierre Mendès France ? Et que penser de la légitimité des « représentant-e-s » étudiant-e-s au vu des records de participation aux élections qui s'élèvent au maximum à 12 % ?

Malgré tout, après un mouvement universitaire de plusieurs mois et dont le gouvernement est sorti une fois de plus vainqueur (couplant répressions policière, judiciaire et pédagogique), certaines organisations étudiantes tentent encore de nous faire croire qu'ils vont « nous défendre » ou « donner un message au gouvernement ». Ces pratiques co-gestionnaires laissent entendre qu'il serait possible d'avoir un réel poids au sein des débats et décisions prises dans les Conseils Centraux. **NOUS NE CAUTIONNONS PAS CETTE DEMAGOGIE POLITICIENNE ET ANTI-DEMOCRATIQUE !** Nous ne prétendons pas représenter tous les étudiants !

Si nous nous présentons aux élections, c'est pour pouvoir accéder aux informations et décisions qui vont – de fait – à l'encontre d'une université gratuite, publique, laïque, critique et populaire.

## S'exprimer, si possible

Nous ne promettons rien car nous ne savons pas ce que pourrons gagner, mais nous ferons part de nos revendications et tenterons d'en trouver de nouvelles avec vous. Deux axes principaux :

- Davantage de démocratie : rendre public tous les comptes-rendus et organiser des AG en convoquant les étudiants sur les points qui les concernent.
- Une université ouverte à tous : tendre vers la gratuité de la connaissance avec notamment la reconnaissance du statut d'auditeur libre et la possibilité pour les enseignants de mettre le programme de leurs cours sur le site de l'université afin de les rendre accessibles pour tous !

### Qui sommes-nous ?

L'Action Syndicale des Étudiants de Grenoble – Fédération Syndicale Etudiante (ASEG-FSE) est un syndicat étudiant de lutte, fonctionnant d'après des principes de démocratie directe. Faire partie d'une fédération signifie avoir une indépendance vis-à-vis de la structure nationale, et construire le national par le local. Nous sommes indépendants de tout parti politique. Nous nous battons dans les mouvements sociaux pour un service éducatif public, laïc, gratuit, critique et populaire. Nous luttons pour la satisfaction des revendications immédiates et quotidiennes (aide au logement pour les étudiant-e-s étranger-e-s, problèmes d'inscription...), ainsi que pour un changement global de la société.

### **Afin de ne pas participer et cautionner cette mascarade démocratique, la FSE a fait les choix suivants :**

- Se présenter et siéger au CA afin d'obtenir les informations et de voter à l'encontre de l'application des politiques gouvernementales. Être élu n'est absolument pas une fin en soi, notre rôle ne consistera pas à être des décideur(euse)s au service d'une institution que nous considérons comme non démocratique. Une présence vigilante au sein du CA nous permettra de retransmettre les discussions et décisions importantes en vue d'organiser et de participer plus efficacement aux luttes étudiantes à venir afin de créer un réel rapport de force.
- Se présenter au CEVU afin d'obtenir les informations papiers, tout en refusant d'y siéger sauf exceptionnellement si nous avons pu prendre une position collective lors d'une Assemblée Générale. Dans les faits et le droit, cette instance ne sert plus à rien mais plus nous aurons de sièges, moins de personnes se targueront d'avoir un quelconque rôle décisionnel.

## Contextualisation d'une marchandisation du savoir et de l'éducation :

Le LMD (Licence Master Doctorat), la loi LRU (et ses extensions/conséquences : réforme des concours de l'enseignement, réforme du statut des enseignants-chercheurs, augmentation des frais d'inscriptions, gestion managériale des salarié-e-s de l'enseignement supérieur, suppressions de postes, plan PRL -Pluriannuel pour la Réussite en Licence-, plan Campus, etc.), la LOLF<sup>1</sup> (système SYMPA, etc.) sont le reflet d'une **vision marchande et utilitariste de l'éducation**, bornée à un rôle de formation de main d'œuvre pour les entreprises du bassin économique local. A l'université, on parle désormais de « rayonnement international », de « pôles d'excellence »... Ces termes sont tous droits issus du **champ lexical de l'économie** et sont la marque d'un **système de compétition généralisée**.

L'un des grands « principes » du LMD, amplifié par la loi LRU, était la **suppression du cadrage national des diplômes**. En effet, même si Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, a affirmé son « attachement » à celui-ci, il n'existe plus dans la réalité. Le cadrage national des diplômes permettait une reconnaissance identique du diplôme sur le marché du travail, quelle que soit l'université dans laquelle il avait été obtenu. Désormais, **chaque université et UFR déterminent les dénominations des enseignements dispensés, le nombre d'heures et les crédits ECTS** (Système de transfert de crédit européen) auxquels ils correspondent. Et en fonction des UFR de chaque université, le diplôme peut être individualisé, par « l'annexe descriptive au diplôme ».

La disparition du cadrage national des diplômes favorise la **compétition entre les universités**. Dans la perspective de devenir un **pôle d'excellence**, et à cause du désengagement financier de l'Etat et de la loi LRU, une université doit désormais faire appel à un ou **plusieurs financements extérieurs** pour pouvoir fonctionner. Quatre autres sources de financement sont alors possibles : les **entreprises privées**, la **hausse des frais d'inscriptions** des étudiants, la **vente ou location des bâtiments** (qui peuvent désormais appartenir à l'université et non plus à l'Etat) et/ou le **mécénat**. La participation active des entreprises privées au financement des universités menacera l'indépendance de la recherche (en particulier la recherche fondamentale, déjà attaquée par la Loi d'orientation pour la recherche et l'innovation (LOPRI)) ainsi qu'au choix de formations proposées : disparition des filières « non rentables ». C'est déjà une réalité à Nice où l'UFR Arts, Lettres et Sciences de l'Homme a vu son budget réduit de 76 %).

L'augmentation des frais d'inscriptions renforce le **système éducatif à deux vitesses** : ceux qui peuvent se payer une université dite « d'excellence » et les autres (sans compter la **sélection préalable dans l'enseignement secondaire** ; un enfant d'ouvrier a sept fois moins de chance d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un enfant de cadre). Par exemple, à l'université de Paris-Dauphine (autonome financièrement depuis 2004), les frais d'inscriptions en Licence et Master d'établissement ont explosé pour atteindre respectivement jusqu'à 1 500 et 4 000 €. D'autre part, l'insuffisance du système de bourses impose le salariat à un étudiant sur deux au cours de l'année universitaire. Or, un étudiant non-salarié a 81% de chance de réussir sa licence en totalité, contre 44% pour un étudiant salarié. Pour finir, les **sélections sociales** s'accompagnent de plus en plus d'une **sélection pédagogique**. L'université de Nice a montré l'exemple en mettant en place pour la rentrée 2009, six filières générales sélectives (sur dossier)... Le bac ne correspond alors plus au premier grade universitaire. V. Pécresse l'avait prédit : « l'autonomie permet toutes les initiatives pédagogiques » (France Inter, 24/02/09).

La mise en place des **PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur)**, censée « accroître la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français à l'étranger » et de le « rendre plus compétitif sur la scène européenne et internationale » (Valérie Pécresse, Sénat – Compte-rendu analytique officiel du 19 mars 2009), passe par la **fusion de plusieurs établissements** dans de nouvelles structures encore moins démocratiques (comme l'est le PRES Université de Grenoble), à une **suppression de certaines filières** (exemple pour le futur PRES Dijon-Besançon : cinq filières de Sciences humaines et sociales de l'université de Besançon vont être supprimées et se concentrer sur l'université de Dijon en 2011), à un **renforcement de la flexibilité salariale et étudiante** (qu'advient-il des étudiant-e-s n'ayant pas les moyens de se déplacer et/ou de se loger ?) et évidemment une **orientation budgétaire vers les filières et recherches potentiellement rentables et considérées sur la scène internationale (classement de Shanghai)**.

### Comment la fausse démocratie universitaire est renforcée par la loi LRU ?

Des trois conseils de l'université, seul de Conseil d'Administration (CA) a un véritable pouvoir. Le Conseil Scientifique (CS) et le CEVU (Conseil Des Etudes et de la Vie Universitaire ne sont plus que des chambres d'enregistrement. Depuis l'application d'une partie de la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU), le pouvoir de proposition « législatif » a été retiré du CEVU au profit d'un CA qui détient la totalité du pouvoir d'initiative et décisionnel. Le CA, le plus puissant, est bien sûr l'instance où les étudiants ont le moins de représentants...



**Pour une université publique, laïque, gratuite, critique et populaire !**

**Action Syndicale des Étudiants de Grenoble – Fédération Syndicale Étudiante**

**Tel: 06 18 89 07 52 fsegrenoble@gmail.com <http://fsegrenoble.free.fr>**

<sup>1</sup>Adoptée en 2001, la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) change les modes de calculs de financement et de gestion des services publics, instaurant le passage d'une culture de moyens à une culture de résultats. Les programmes budgétaires sont établis en fonction d'objectifs chiffrés, d'indicateurs de performance et de réductions des coûts. Les suppressions de postes prévues par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) dans tous les secteurs du service public, et plus particulièrement dans l'Éducation, représentent une application directe de la LOLF.